



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_375

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**LIEN AVEC LES UNIVERSITÉS, ÉQUIPEMENTS PORTUAIRES, ZONES
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**ZONE INDUSTRIELLE N°1 - COMMUNES DE NOEUX-LES-MINES ET LABOURSE -
AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DE LA RUE LAVOISIER - TRAVAUX DE
BORDURATION ET CREATION D'UNE PISTE MIXTE DE TROTTOIR - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Vu la délibération n°2023/BC026 par laquelle le Bureau communautaire du 11 avril 2023 a approuvé les modifications apportées au programme de l'opération relative au travaux de requalification de la rue Lavoisier, Zone Industrielle N°1 à Noeux-les-Mines/Labourse et à l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux,

Considérant que dans le cadre de la requalification de ses zones d'activités existantes, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a programmé des travaux de borduration et de création d'une piste mixte (piétons-cycles) sur la rue Lavoisier de la Zone Industrielle N°1 située sur les communes de Noeux-les-Mines et de Labourse,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter le Département du Pas-de-Calais, dont le siège social est à Arras (62018), rue Ferdinand Buisson, pour l'obtention d'une subvention au titre des Modes Doux, dont le coût global de l'opération s'élève à 1 965 510,31 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE de solliciter une subvention du Département du Pas-de-Calais, dont le siège social est à Arras (62018), rue Ferdinand Buisson, pour le financement de l'opération d'aménagement et de requalification de la rue Lavoisier de la Zone Industrielle n°1 sur les communes de Noeux-les-Mines et Labourse, dont le coût global de l'opération s'élève à 1 965 510,31 € HT, et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **07 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **08 JUIN 2023**

Et de la publication le : **08 JUIN 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DUPONT Jean-Michel